

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 10 octobre 2011
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE ONZE, le DIX du mois d'OCTOBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 octobre 2011.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, ZIMOCHE, DROUIN, WATRIN, MATELIC, MULLER, CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, HALTER, ARGUELLO (à partir du point 4.2) et SCHWEIZER.

Membre ayant donné procuration : M. PIERON à M. WATRIN

Absent excusé : M. ARGUELLO (du point 1.1 au point 4.1 inclus)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY et Mmes D'AMATO et DROUOT, et Mlle LOUIS

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 DB 2011-76 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la SCI MICHAEL – Acte de vente.

Le Bureau communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession, qui se fera au nom de la SCI « MICHAEL », domiciliée à CLOUANGE (57 185), Parc d'Activités Communautaire Belle Fontaine, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, des parcelles cadastrées comme suit :

BAN DE CLOUANGE
 - o section 4, n°188/1, d'une superficie de 1 758 m²
 - o section 5, n°186/63, d'une superficie de 971 m²
- FIXE le prix de cette cession au prix bilan de la Z.A.C. soit 23,00 € HT le m² hors aide de la Communauté de Communes, ce prix étant conforme à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 14 juin 2011,
- ACCORDE un abaissement de prix à hauteur de 6,90 € le m², ce qui ramène le prix de cession à 16,10 € HT le m², compte tenu de l'engagement pris par la SCI « MICHAEL » de procéder à la création de 2 emplois,
- FORMALISE cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente et la convention sous seing privé à passer à cet effet avec la SCI « MICHAEL » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

1.2 DB 2011-77 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la SCI ALOA – Compromis de vente

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession, qui se fera au nom de la SCI « ALOA », domiciliée à CLOUANGE (57 185), 3 rue Maréchal Foch, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, du terrain cadastré comme suit :

BAN DE CLOUANGE

- o section 4, n°100, d'une superficie de 2 239 m²

- FIXE le prix de cette cession au prix bilan de la Z.A.C. soit 23,00 € HT le m² hors aide de la Communauté de Communes, ce prix étant conforme à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 14 juin 2011,
- ACCORDE un abaissement de prix à hauteur de 6,90 € le m², ce qui ramène le prix de cession à 16,10 € HT le m², compte tenu de l'engagement pris par la SCI « ALOA » de procéder à la création de 2 emplois,
- FORMALISE cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente, l'acte de vente et la convention sous seing privé à passer à cet effet avec la SCI « ALOA » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

1.3 DB 2011-78- Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'entreprises Détermination des prix de cession et de location des cellules

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le prix de cession des cellules de l'Hôtel des Entreprises implanté sur le Parc d'activités communautaires « Champelle » à Sainte Marie-aux-Chênes conformément à l'estimation de « France Domaines » soit :

Désignation du local	Superficie en m ²	Valeur vénale	
		globale	par m ²
cellule 1	266,3	164 900,00 €	619,23 €
cellule 2	266,3	164 900,00 €	619,23 €
cellule 3	481,3	288 600,00 €	599,63 €
cellule 4	266,3	164 900,00 €	619,23 €
cellule 5	266,3	164 900,00 €	619,23 €
cellule 6	481,3	288 600,00 €	599,63 €

- DECIDE de « France Domaines » et de passer outre l'estimation de France Domaines » et de fixer à 5,00€ /HT/ m² le prix de location mensuel des cellules de l'Hôtel des Entreprises implanté sur le Parc d'activités communautaires « Champelle » à Sainte Marie-aux-Chênes.

2. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

2.1 DB 2011-79 – Etude de stratégie foncière - Validation de l'étude

Le Bureau communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'ensemble des sites à enjeux identifiés dans le cadre de l'étude de stratégie foncière menée en partenariat avec l'EPFL (voir la liste ci-annexée).

2.2 DB 2011-80 - Mise en place d'un « programme d'Intérêt Général » (PIG) - Convention avec l'ANAH

Le Bureau communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en œuvre un « Programme d'Intérêt Général » sur le territoire de la Communauté de Communes en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- DECIDE de valider les objectifs proposés par l'ANAH pour ce PIG,
- DECIDE de financer les logements qui auront fait l'objet d'un conventionnement social par une subvention de 5%,
- DECIDE d'accorder en complément de l'aide ANAH 5% d'aide supplémentaire pour les propriétaires occupants modestes réalisant des travaux subventionnés par l'ANAH.

- DECIDE d'accorder en complément de l'aide ANAH 10% d'aide supplémentaire pour les propriétaires occupants modestes âgés de plus de 60 ans réalisant des travaux subventionnés par l'ANAH.
- DECIDE de participer au programme « Habiter Mieux » en accordant une aide supplémentaire de 500 € aux propriétaires occupants modestes réalisant des travaux financés par l'ANAH et bénéficiant de l'Aide de Solidarité Énergétique (ASE).
- AUTORISE le Président à signer la convention avec l'ANAH pour la mise en œuvre du FIG.

2.3 DB 2011-81- Programme d'Intérêt Général - Mission de suivi-animation - Choix du prestataire

Le Bureau Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer la mission de suivi animation du Programme d'Intérêt Général, au Centre d'Amélioration au Logement de Moselle (CALM) situé 24 rue du Palais à Metz, pour un montant estimé à 192 900 € HT sur la durée de la mission (36 mois)
- et AUTORISE le Président à signer avec le CALM le marché correspondant à cette offre et toutes les pièces à intervenir à cet effet.

2.4 DB 2011-82- Opération ravalement de façades – Versement de subventions.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particulier dans le cadre de «l'Opération ravalement de façades pour un montant total de 5 518,50 € TTC.

2.5 DB 2011-83 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Versement de subventions.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particulier dans le cadre de «l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)» pour un montant total de 1 428,80 € TTC.

3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

3.1 DB 2011-84 – Z.A.C. de Ramonville – Acquisition de terrain auprès de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) – Complément

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord à l'ajout d'une parcelle, dans la cadre de la rétrocession au profit de la Communauté de Communes, des biens acquis par L'Etablissement Public Foncier de Lorraine dans le périmètre de la ZAC de RAMONVILLE, cadastrée comme suit :
Ban de PIERREVILLERS – Section C n° 674 d'une superficie de 18 a 76 ca
- AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires au règlement de cette opération.

4. PETITE ENFANCE

4.1 DB 2011-85 – CONSTRUCTION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL DE LA VALLEE DE L'ORNE ET DE MARANGE-SILVANGE – ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les marchés correspondant avec,

- o pour la structure Vallée de l'Orne :

LOT N°	Description	Entreprise attributaire	Montant HT
1	Gros œuvre/ Façades	GCM I	316 701,56 €
2	Charpente Bois	EISENBARTH	92 181,67 €
3	Couverture / Etanchéité	SOPREMA	61 519,77 €
4	Menuiseries Extérieures Aluminium	LEFEVRE	87 151,00 €
5	Plâtrerie / Isolation	CAMUS	82 024,31 €
6	Menuiseries Intérieures Bois	BONECHER	34 886,90 €
7	Electricité	LONGUEVILLE	36 027,00 €
8	Chauffage / Sanitaires / Ventilation	CHAUFFO +	107 999,76 €
9	Chapes / Carrelage / Faiences	LESSERTEUR	34 852,30 €
10	Sols souples	QUALISOL	21 909,99 €
11	Peintures	DEBRA	20 732,10 €
12	VRD / Espaces Verts	MULLER	140 229,75 €
13	Equipements cuisine	TECHNAL	10 380,00 €
TOTAL HT			1 046 596,11 €

- o pour la structure de Marange-Silvange :

LOT N°	Description	Entreprise attributaire	Montant HT
1	Terrassements VRD	CSA TP	107 530,89 €
2	Gros œuvre	GCM I	191 825,50 €
5	Electricité	EGIB	113 275,00 €
6	Chauffage ventilation	BOUCHEREZ	158 679,30 €
7	Plomberie	BOUCHEREZ	38 883,70 €
10	Plâtrerie	NESPOLA	63 153,70 €
11	Revêtements de sol	GILCARRELAGE	54 263,21 €
12	Peinture	BELEN	12 502,80 €
13	Aménagements extérieurs	CHRISTOPHE SA	19 969,70 €
14	Cuisine	LMH	23 238,00 €
TOTAL HT			783 321,80 €

- et DECIDE pour la structure multi accueil de Marange-Silvange d'engager des négociations avec les entreprises qui ont présenté une offre conforme au cahier des charges pour les lots suivants :

- o LOT N° 3- Charpente Bardage bois
- o LOT N°4 – Couverture Bardage métal
- o LOT N° 8 – Menuiseries extérieures
- o LOT N° 9 – Menuiseries intérieures

4.2 DB 2011-86 – CONSTRUCTION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL – ACQUISITION DE MOBILIER – ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE infructueux le LOT n°1 – Equipement
- AUTORISE le Président à signer les accords cadre à passer pour l'acquisition du mobilier destiné à équiper les structures petite enfance projetées sur le territoire communautaire avec les entreprises suivantes :
 - Pour le LOT N°2 – Gros Mobilier : MATHOU, WESCO et HABA France
 - Pour le LOT N°3 – Petit Mobilier : WESCO

4.3 DB 2011-87 – Mise à disposition d'un terrain pour la construction de la structure multi-accueil dans la Vallée de l'Orne – Détermination du montant des fonds de concours à verser par chacune des communes concernées (Modification)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la nouvelle répartition des fonds de concours entre les 5 communes concernées par la mise à disposition d'un terrain pour la structure multi accueil de la Vallée de l'Orne, (à savoir Clouange, Moyeuivre-Grande, Moyeuivre-Petite, Rosselange et Vitry sur Orne), figurant dans le tableau ci-dessous :

REPARTION DU COUT DU TERRAIN ENTRE LES CINQ COMMUNES CONCERNEES

prix du terrain

Prix au m2	Superficie en m2	Prix de la parcelle
7,63 €	4 985	38 036

Répartition du prix

Critères de répartition

50 %, soit 19 018 € au prorata de la population

50 %, soit 19 018 € au prorata du potentiel fiscal

	Nombre d'habitants (*)	Potentiel fiscal par habitant	Répartition au prorata du nombre d'habitants	Répartition au prorata du potentiel fiscal par habitant	TOTAL
CLOUANGE	3 904	450	4 066,51	4 876,41	8 942,92
MOYEUVRE GRANDE	8 119	348	8 456,96	3 771,09	12 228,05
MOYEUVRE PETITE	508	307	529,15	3 326,80	3 855,94
ROSSELANGE	2 960	264	3 083,21	2 860,83	5 944,04
VITRY SUR ORNE	2 767	386	2 882,18	4 182,88	7 065,05
TOTAL	18 258	1 755	19 018,00	19 018,00	38 036,00

(*) Population (municipale) légale 2008

5. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/09/2011
- Tableau de bord financier au 30/09/2011
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/08/2011
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/09/2011
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 30/09/2011
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/09/2011

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h40.

Rombas, le 12 octobre 2011

Affiché le 18.10.11

Le Président,



Lionel Fournier